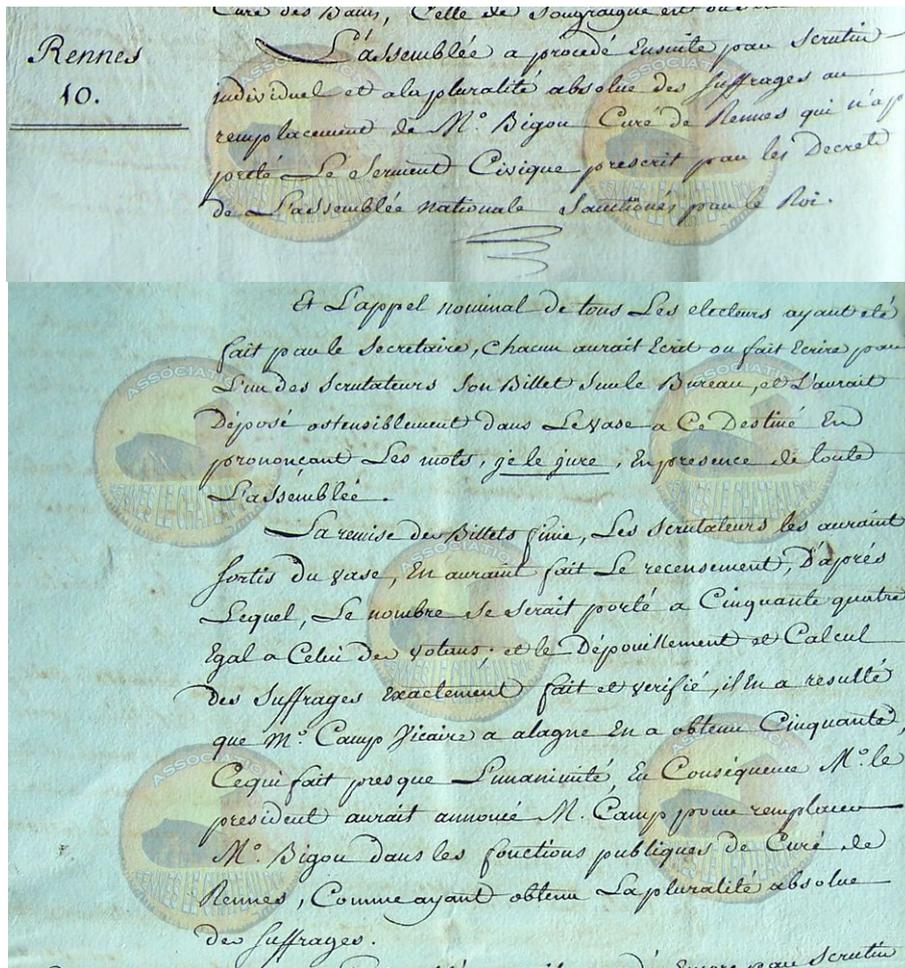


QUELQUES DOCUMENTS SUR DES PRÊTRES DE RENNES-LE-CHÂTEAU À LA RÉVOLUTION

En 1791, après que le serment d'Antoine Bigou ait été refusé (1), Jean-Antoine Camp est élu curé de Rennes-le-Château.



« L'assemblée a procédé ensuite par scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages au remplacement de M. Bigou curé de Rennes qui n'a pas prêté le serment civique prescrit par le décret de l'assemblée nationale sanctionné par le Roi.

Et l'appel nominal de tous les électeurs ayant été fait par le secrétaire, chacun aurait écrit ou fait écrire par l'un des scrutateurs son billet sur le bureau, et l'aurait déposé ostensiblement dans le vase à ce destiné en prononçant les mots, Je le jure, en présence de toute l'assemblée.

La remise des billets finie, les scrutateurs les auraient sortis du vase, en auraient fait le recensement, d'après lequel, le nombre se serait porté à cinquante quatre égal à celui des votants ; et le dépouillement et calcul des suffrages exactement fait et vérifié, il en a résulté que M. Camp vicairé à Alagne (2) en a obtenu cinquante, ce qui fait presque l'unanimité, en conséquence M. le Président aurait annoncé M. Camp pour remplacer M.

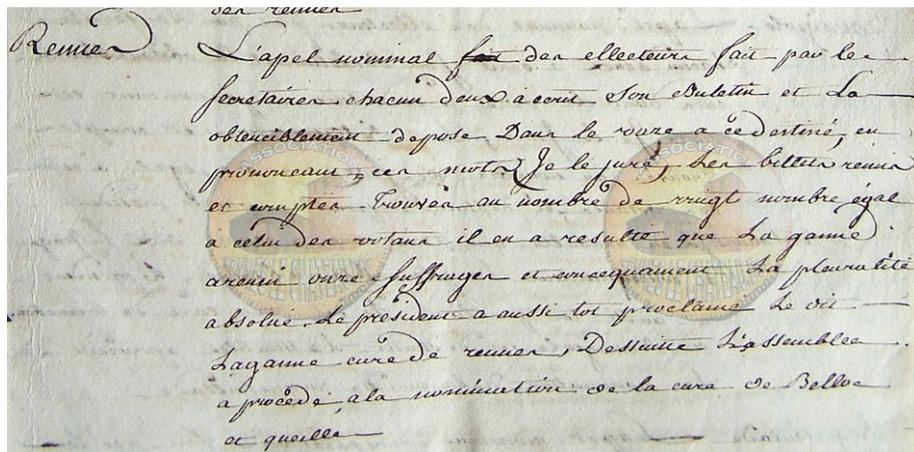
Bigou dans les fonctions publiques de curé de Rennes, comme ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages ».

Jean-Antoine Camp reste peu de temps à Rennes-le-Château et rejoint la même année la cure de Pauligne où il prête le serment de fructidor de 1791. Le 27 mai 1794, il abdique ses fonctions de prêtre et de curé et reprend ses lettres de prêtrise le 22 mai 1795. Le 11 prairial de l'An III (30 mai 1795), son nom apparaît dans « *L'état des prêtres qui après avoir abdiqué ou suspendu l'exercice de leurs fonctions en exécution du décret du 23 brumaire de l'An 2 (13 novembre 1793) ont rétracté les abdications ou les déclarations de suspension* ».



Par ailleurs, le chanoine Sabarthès indique que « *Nommé curé en 1803, il fut placé à Villelongue en 1805, et transféré à Gaja-et-Villedieu jusqu'en 1834. Il se retira à Limoux, où il mourut en 1835* » (3).

Le 24 mars 1793, Jean Lagane est nommé curé de Rennes-le-Château par le procureur de Limoux.



*L'appel nominal des électeurs fait par le Secrétaire chacun d'eux a écrit son bulletin et l'a ostensiblement déposé dans le vase à ce destiné, en prononçant ces mots (Je le jure), les billets réunis et comptés trouvés au nombre de vingt nombre égal à celui des votants il en a résulté que Lagane a réuni onze suffrages et conséquemment la pluralité absolue. Le Président a aussitôt proclamé le dit **Lagane curé de Rennes**. De suite l'assemblée a procédé à la nomination de la cure de Belloc et Quillan.*

À la suite de cette nomination, est adressé à Jean Lagane l'extrait du procès-verbal lui signifiant sa nomination à Rennes-le-Château. Visiblement, cette nomination va à l'encontre des vœux de l'intéressé, actuel curé de Villebazy, qui la décline dans une lettre du 3 avril 1793 :

« *Citoyen Président,*

J'ai reçu l'extrait du procès-verbal de ma nomination à la cure de Rennes que le procureur syndic de notre district s'est empressé de m'envoyer de suite. J'aurais bien désiré pouvoir accepter cette place par le grand intérêt que paraît y prendre le citoyen syndic de notre district ; mais il sait très certainement que mon intention n'a jamais été d'aller à Rennes puisque j'eus l'honneur de lui écrire que j'avais promis à la commune de Villebazy d'être son pasteur ? Je lui ai tenu ma parole, je m'y suis rendu de suite et j'y fais déjà ma résidence. Conséquemment, je remercie le corps électoral et je les prie d'accepter ma démission pure et simple de ma nomination à la cure de Rennes par eux faite en ma faveur dans l'assemblée qu'ils ont tenue le 24 mars dernier dans l'église de St Martin de notre ville de Limoux. Si vous croyez que je sois utile à la commune où je me trouve j'y continuerai mes soins. »

fin de la lettre et signature de l'abbé Jean Lagane

Donnant satisfaction au curé, le 24 mai suivant, l'administration l'élit à la cure de Villebazy (4). Il en démissionne et la quitte un an plus tard pour Carcassonne en abdiquant ses fonctions et son état. Le 25 mai 1794, Jean Lagane écrit ce qui suit au district de Limoux : « Je vous déclare que je me mets dans la classe de simple citoyen, et que je cesse toutes mes fonctions en qualité de prêtre. Vive la Montagne ! Vive la République ! » (5)

(1) http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/lespersonnages/bigou/images/Serment_Bigou.pdf

(2) Aaligne

(3) Histoire du Clergé de l'Aude de 1789 à 1803 par le chanoine Sabarthès, Éd Roudière, Carcassonne 1939.

(4) Il en fut de même concernant Rennes-les-Bains qui vit la nomination du vicaire Bonnery en poste au Cazal des Bailles (aujourd'hui district de Mirepoix).

Cazal des Bailles le 24 mai 1792

« Monsieur

J'ai eu l'honneur de recevoir votre avis sur ma nomination à la cure des Bains de Rennes. Lorsque j'ai donné mon nom pour me faire inscrire cela n'a été qu'à la sollicitation de certaines personnes qui m'ont engagé à demander la cure des Corbières étant à portée pour la desservir, ainsi Monsieur je suis mortifié de ne pouvoir accepter la cure des Bains de Rennes, veuillez bien recevoir ma démission. Si je pouvais la desservir ce serait avec grand plaisir quand cela serait que pour répondre à l'honneur que les électeurs ont bien voulu me faire.

Je suis Monsieur tout à vous.

Bonnery Vicaire

(5) Histoire du Clergé de l'Aude de 1789 à 1803 par le chanoine Sabarthès, Éd Roudière, Carcassonne 1939.

Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr
ou directement sur la news